



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Avenir de la LNPN

Question orale n° 624

Texte de la question

M. Philippe Gosselin appelle l'attention de M. le ministre des transports sur l'avenir de la Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN) et sur les conséquences de la nouvelle trajectoire du projet pour le département de la Manche. À l'occasion de la réunion organisée le 14 janvier 2026 par le préfet Serge Castel, délégué interministériel au développement de la vallée de la Seine, les élus ont pris connaissance de la feuille de route validée par le comité de pilotage du 9 janvier 2026. Celle-ci recentre très largement le projet LNPN sur les axes Paris-Mantes-la-Jolie-Rouen-Le Havre, laissant craindre une marginalisation, voire une exclusion, de la Manche et plus largement de l'Ouest de la Normandie. Cette évolution suscite une vive inquiétude, partagée par l'ensemble des élus du département, au-delà des sensibilités politiques. Elle intervient alors même que la LNPN a été reconnue prioritaire par la commission « Mobilité 21 », confirmée par le Conseil d'orientation des infrastructures et inscrite dans la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités. Elle répondait historiquement à un objectif clair : désenclaver l'ensemble de la Normandie et améliorer structurellement la fiabilité, la capacité et la robustesse de la ligne Paris-Caen-Cherbourg. Pour la Manche, département péninsulaire, l'enjeu n'est pas un simple gain de temps, mais bien l'égalité d'accès aux mobilités, l'attractivité résidentielle, la continuité territoriale et le développement économique. La fiabilité de l'axe ferroviaire constitue également une condition indispensable au report modal et à l'atteinte des objectifs climatiques. En outre, la Manche concentre des enjeux industriels et stratégiques majeurs pour la souveraineté nationale, notamment autour d'Orano, de Naval Group et des filières énergétiques et de défense, qui impliquent des besoins accrus en mobilités fiables et performantes. Dans ce contexte, il lui demande quelles sont ses intentions précises quant au périmètre et au calendrier du projet LNPN et comment il entend garantir l'intégration pleine et entière de la Manche et de l'Ouest de la Normandie dans sa mise en œuvre, conformément à l'ambition initiale du projet ; c'est bien Guillaume Pepy qui l'affirmait, la SNCF a une dette à l'égard de la Normandie.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Gosselin](#)

Circonscription : Manche (1^{re} circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 624

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [17 mars 2026](#)